

## **Scolarités au Collège les Vignes**

### **Des scolarités à plusieurs vitesses**

**La scolarité de l'équilibre financier pour le fonctionnement du collège est de 350 euros par mois sur 10 mois.**

Elle est redevable par les familles ayant un quotient familial de plus de 13 500 euros.

La scolarité de solidarité est de 300 euros.

Aucune question financière ne doit être un obstacle à une inscription. L'Association Les Vignes peut étudier toute demande de bourse, à faire par écrit à la Présidente de l'Association les Vignes, et à joindre au dossier avec un avis d'imposition.

Une scolarité de soutien ( de 450 euros ) est mise en place pour les familles ayant un quotient familial de plus de 20 000 euros.

Un abattement de 10 % sera accordé pour une deuxième élève de la même famille.

**Toutes les situations particulières peuvent évidemment être étudiées. Elles le seront toujours avec une priorité : l'accueil de l'élève.**

La possibilité de déjeuner sur place avec des paniers repas permet de limiter les coûts ( pas de frais de demi-pension ).